



Frais de raccordement réseau eaux pluviales

Par **Patoche8**, le 14/12/2017 à 11:12

Bonjour,

La Mairie me réclame par titre exécutoire, des frais pour "Raccordement Réseau Eaux Fluviales", environ 2000€ or ceci n'est pas mentionné sur l'arrêté du permis de construire et donc non prévu dans notre plan de financement, avons nous l'obligation de payer ?

Par **Visiteur**, le 14/12/2017 à 19:40

Bsr,

A partir du moment où la commune décide de la mise en séparatif du réseau, le propriétaire a l'obligation de séparer ses eaux pluviales de ses eaux usées.

Vous étiez vous renseignés préalablement et qu'aviez vous donc prévu pour vos évacuation ?